

à qui il affirma, ce que le Gouvernement polonais avait déjà déclaré publiquement d'ailleurs, que la Pologne était prête à entamer, d'égal à égal avec l'Allemagne, des négociations visant au règlement de leur différend. Quelle fut alors la réponse du Gouvernement allemand? En guise de réponse, et sans que l'on ait échangé une autre parole, l'armée allemande traversait ce matin, à l'aube, la frontière polonaise, et l'on rapporte qu'elle procède depuis lors au bombardement de villes non fortifiées.

Dans les circonstances, nous n'avons pas d'alternative. L'ambassadeur de Sa Majesté à Berlin et l'ambassadeur français ont reçu instruction de remettre au Gouvernement allemand le document suivant:

“De bonne heure ce matin, le chancelier allemand a fait une proclamation à l'armée allemande, laquelle démontre clairement qu'il était sur le point d'attaquer la Pologne. Le Gouvernement de Sa Majesté au Royaume-Uni et le Gouvernement français ont reçu des renseignements portant que les troupes allemandes ont traversé la frontière polonaise et attaquent des villes de ce pays. Dans les circonstances, il appert aux gouvernements du Royaume-Uni et de la France que par cette mesure le Gouvernement allemand a créé une situation (à savoir, un acte d'agression contre la Pologne, qui menace l'indépendance de ce pays) qui met les gouvernements du Royaume-Uni et de la France dans l'obligation de tenir l'engagement pris envers la Pologne de venir à son aide. Je dois en conséquence avertir Votre Excellence qu'à moins que le Gouvernement allemand ne soit prêt à assurer de façon satisfaisante le Gouvernement de Sa Majesté que le Gouvernement allemand a suspendu tout acte d'agression contre la Pologne et qu'il est prêt à retirer promptement son armée du territoire polonais, le Gouvernement de Sa Majesté au Royaume-Uni remplira ses engagements envers la Pologne sans hésiter.”

Si ce dernier avertissement reçoit une réponse défavorable—et je n'oserais pas dire qu'il en sera autrement—l'ambassadeur de Sa Majesté a instruction de demander ses passeports.

Dans ce cas, nous sommes prêts. Nous avons pris hier de nouvelles mesures en vue de compléter nos préparatifs de défense. Ce matin, nous avons donné l'ordre de mobilisation générale de la marine royale, de l'armée et de l'aviation royale. Nous avons également pris, tant au pays qu'à l'extérieur, d'autres mesures dont la Chambre ne s'attend sans doute pas à connaître les détails. Pour résumer, elles marquent la dernière étape de plans concertés. Ces dernières mesures peuvent être promptement mises à exécution et sont à la fois susceptibles d'être différées jusqu'à ce que la guerre semble inévitable. Des dispositions ont aussi été prises, en vertu des pouvoirs conférés par la Chambre la semaine dernière, en vue de maintenir les approvisionnements des différentes denrées.